

<http://www.lemarin.fr/secteurs-activites/peche/23317-aquitaine-situation-electrique-autour-de-la-peche-du-bar>

Vincent Agnes (à gauche sur la photo) et Éric Lucine veulent stopper court les attaques dont ils sont la cible. (Photo : Loïc Fabrègues)



Vincent Agnes (à gauche sur la photo) et Éric Lucine veulent stopper court les attaques dont ils sont la cible. (Photo : Loïc Fabrègues)

Aquitaine : situation électrique autour de la pêche du bar

Publié le 17/10/2015 11:22 | Mis à jour le 17/10/2015 13:24

Le torchon brûle entre pêcheurs professionnels et pêcheurs de loisir autour de la pêche du bar en Aquitaine. Depuis la mise en ligne, cet été, d'une pétition intitulée « Stop aux massacres des bars par les senneurs », le climat s'est particulièrement dégradé.

Mis en cause avec Éric Lucine, l'armateur du Puma II, dans cette pétition, qui a recueilli plus de 2 000 signatures, Vincent Agnes, l'armateur du Chipiron II est venu le dire, le vendredi 16 octobre, lors d'une réunion, à Capbreton, organisée par le comité régional des pêches d'Aquitaine pour « dépassionner une situation conflictuelle ».

« Depuis cette pétition, presque tous les bateaux de Capbreton (NDLR : au nombre de 19) ont eu leurs filets lacérés ou coupés. Beaucoup ont porté plainte, et j'espère que cela va s'arrêter », a-t-il indiqué. Présents à la réunion, Jean-Pierre Dufau, député des Landes, et Jean-Luc Vaslin, à la tête de la délégation à la mer et au littoral à la DDTM des Pyrénées-Atlantiques, ont joué les pompiers de service.

« Conflit d'usage »

Regrettant l'absence des auteurs de la pétition, les deux hommes les ont invités à venir dialoguer non sans lancer quelques piques. « La pêche est une profession organisée, encadrée. Elle est suivie par les scientifiques. Cela mérite plus de considération et de respect de la part de personnes qui ont la science infuse mais ne représentent qu'elles-mêmes », a lâché Jean-Pierre Dufau.

Comme l'a expliqué, Gilles Morandeau, de l'Ifremer, « les captures de deux navires mis en cause ne représentent rien en comparaison des captures globales du golfe de Gascogne. Le problème ne relève pas d'un problème halieutique mais bien d'un problème de conflit d'usage. »

À l'origine est la pêche pratiquée par ces deux navires. Pour capturer le bar, ils utilisent non pas des sennes mais des filets maillants dérivants avec lesquels ils encerclent le poisson. Il arrive pour cela qu'ils viennent avec leurs bateaux dans les baïnes (piscine naturelle qui se forme sur la côte sableuse d'Aquitaine) où se trouvent justement les pêcheurs à la ligne. « Le droit est dans le sens des pêcheurs, a expliqué Jean-Luc Vaslin. Ils peuvent aller jusqu'à la côte. Seules les zones de baignade leur sont interdites. »